

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 20 mars 2017
- Plan académique de formation 2017/2018
- Présentation des BOP académiques (exécution 2016 et budget 2017)
- Point sur les mesures de rentrée
- Point sur le numérique éducatif
- Bilan social : choix de la thématique à approfondir
- Questions diverses

Point n°1 : Approbation du PV de la séance du 20 mars 2017

Adoption à l'unanimité

Point n°2 : Plan académique de formation 2017/2018 (pour avis)

Présentation introductive du plan académique de formation par la Rectrice :

- La formation est une priorité académique... c'est ce qui permet de faire grandir le système.
- Le cahier des charges est commun au 1^{er} et 2nd degré et comporte ainsi de nombreuses formations et de thèmes inter-catégoriels avec la volonté de développer la fluidité des parcours.
- Souhait de faire un bilan avant de présenter le PAF

Bilan succinct, en attendant un bilan plus complet au CTA d'octobre

- 2526 modules de formation pour 60100 stagiaires convoqués au 9 juin 2017 (2068 modules en 2015/2016 et 72468 stagiaires)
- Puis vient une présentation rapide des blocs de modules de formation les plus prisés en 2017/2018.

Présentation des orientations prioritaires du PAF:

- La professionnalisation des acteurs >> 19% des formations proposées
- L'accompagnement des publics fragiles >> 14%
- Le parcours de l'élève : l'école maternelle, une étape essentielle >> 6%
- Le parcours de l'élève : le temps des apprentissages du socle >> 32%
- Le parcours de l'élève : le continuum collège/lycée, Bac-3/Bac+3 >>13%
- L'école à l'ère du numérique >> 10 %

Infos diverses sur la formation :

- **A partir de la rentrée prochaine, les stages de formation commenceront dès le 15 septembre** au lieu de la fin octobre, comme habituellement.
- **Dans la présentation sur la méthode d'élaboration du PAF, ce sont les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré qui seront destinataires d'une enquête sur les besoins en formation en 2018.** L'Unsa-Education a demandé au rectorat à quelle période de l'année aurait lieu cette consultation. Après échange en CTA, il a été décidé que cette enquête aurait lieu en janvier 2018.
- **Concernant le CAPPEI :** (en réponse à l'un des points abordés dans notre déclaration)
300 h de formation dont 144h en tronc commun + 1 module de professionnalisation de 52h + 2 modules d'approfondissement
L'Unsa Education demande que soit fait un état des lieux des personnels ayant une formation spécialisée ainsi que des besoins non satisfaits dans l'académie.

L'Unsa Education demande également quelles options seront dispensées, faisant remarquer qu'il serait bon de penser à anticiper les départs en retraite...

Le rectorat précise que les options dispensées seront : Ulis, UE, RASED, Segpa-Eréa. Il y aura également des départ à Suresnes en formation spécialisées. Pour les options visant moins de personnels (ex : pénitentiaire...) cette question sera vue au niveau de la région Grand-Est.

Il est prévu de travailler cette formation CAPPEI avec l'ESPE de l'académie et des deux autres académies de la région afin de couvrir toutes les options nécessaires. Ce chantier s'ouvrira l'an prochain... cette année, le rectorat pare au plus pressé...

Positionnement de l'Unsa-Education

D'accord avec les orientations prioritaires du PAF.

Au-delà des formations proposées, ce sont les suites de ces formations qui nous interpellent. Nous constatons avec satisfaction que la Rectrice a jugé bon, cette année, de demander à ses services d'établir un bilan des actions de formation du PAF 2016/2017.

>> Pour ces raisons, l'Unsa-Education vote pour ce PAF (avec le Sgen / la FSU s'abstient)

Point n°3 : Présentation des BOP académiques (exécution 2016 et budget 2017)

Les Budgets Opérationnels (BOP) académiques sont présentés.

Pour mémoire :

- le BOP 139 : enseignement privé
- le BOP 140 : enseignement 1^{er} degré public
- le BOP 141 : enseignement 2nd degré public
- le BOP 230 : vie de l'élève
- le BOP 214 : soutien de la politique de l'Education nationale

Il s'agit d'examiner l'exécution de ces budgets sur 2016 notamment en matière d'emplois et de voir les budgets 2017.

L'Unsa-Education a demandé quelques éclaircissements sur des écarts de chiffres... Il est répondu qu'il y a régulièrement des petits écarts entre ce qui est prévu et ce qui est effectivement réalisé...

Point n°4 : Point sur les mesures de rentrée

- Les mesures de rentrée concernant le 1^{er} degré : assouplissement des rythmes scolaires et dédoublement des CP en REP+
 - Concernant les rythmes scolaires : la Rectrice rappelle que le décret vient de sortir... mais que la volonté du ministère n'est pas un changement de cap généralisé pour cette rentrée. Il n'y aura pas de changement possible après le 7 juillet, pour la rentrée prochaine.
A priori, à part dans l'Aube, il ne devrait pas y avoir de grands bouleversements à la rentrée 2017.
L'Unsa-Education a fait préciser à la Rectrice que la consultation des conseils d'école avant la sortie du décret reste valable.
Pas d'obligation de tenir un CDEN avant la rentrée. Si les horaires des écoles doivent être présentés en CDEN, cette présentation peut se faire a posteriori.
L'Unsa-Education a profité de la discussion sur les rythmes scolaires pour savoir si la semaine à 4,5 jours avec le samedi matin travaillé était possible dans notre académie. La réponse est négative.
 - Concernant le dédoublement des CP en REP+ : 31 écoles concernées / 90 classes de CP à 12 élèves de moyenne.
Pas de problème de locaux sauf dans une école de l'Aube.
Redéploiement de 26 Plus de Maître que de Classe (PDM) en REP+ vers le CP.
L'Unsa-Education est intervenue (en plus de la déclaration) pour demander un accompagnement des équipes de circonscription et pour évoquer la problématique de certains enseignements à 12.

Il a été réaffirmé que des décroisnements restent possibles et qu'il faut garder l'esprit du PDM dans les écoles de REP+

- Les mesures de rentrée concernant le 2nd degré : aide aux devoirs et assouplissement de la réforme du collège
 - Concernant l'aide aux devoirs : face aux difficultés de recrutement de personnels pour remplir cette mission, la priorité sera donnée aux quartiers les plus difficiles.
 - Concernant la réforme de la réforme du collège, il n'y aura pas de dotation horaire supplémentaire. En cas de nouvelle organisation, il faudra faire avec les marges prof.

Point n°5 : Point sur le numérique éducatif

- Présentation de la liste des établissements visés par le plan de mise en place des livres numériques.
 - 10 lycées publics + l'EREA de Wassy sont concernés (voir liste jointe)
 - Dans ces établissements, tous les manuels scolaires seront numériques et il n'y aura plus de manuels sur support papier
- Sur le plan technique, le Wifi va être amené à monter en puissance. Ce ne sera pas du « tout web » mais du téléchargement de livre numérique.
- Les élèves devront venir avec leur appareil chargé. Dans les internats, des prises seront installées dans les casiers des élèves. (Il ne reste plus qu'à installer les prises et à cabler...)
- Concernant le financement :
 - Aide financière de la région : 50% de l'achat de l'appareil (aide plafonnée à 225 € par élève) pour toutes les familles déclarant jusqu'à 72.000€ de revenus annuels
 - Un fonds social numérique est créé : stock de matériel de prêt aux élèves pour les familles en difficulté, ou en cas de panne ou de perte d'appareil
- Enfin, la question du tout écran est abordée : il conviendra de trouver le juste milieu entre l'outil et les effets néfastes de trop d'écran dans la journée.

Des collèges et des écoles sont également ciblés dans ce plan numérique (voir liste jointe)

Point n°6 : Bilan social : choix de la thématique à approfondir

Le bilan social de l'académie de Reims sera présenté au CTA du mois d'octobre. Les contractuels, tout comme les AESH pourraient faire l'objet d'un focus afin d'enrichir ce bilan social.

Il est encore temps de prendre contact avec le Rectorat si on souhaite voir aborder un autre thème que ceux qui figurent déjà dans le bilan social.

Infos diverses suite à la déclaration de l'Unsa-Education

Pour l'instant pas d'autorisation ministérielle de recrutement sur la liste complémentaire pour les PE

Le GT AESH, reporté deux fois, se tiendra le mercredi 12 juillet.